

Le 04 mai 2011

Ouverture du 1^{er} centre de tri des collectes sélectives sur le territoire parisien

Avec ce 6^e centre de tri sur son territoire, mais le 1^{er} dans Paris intra muros, le Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers qui traite les déchets de 5,5 millions d'habitants, collectés par ses 84 communes poursuit son ambition de déployer un service public local d'écologie urbaine à l'échelle d'une métropole solidaire, en recyclant les déchets au plus près de là où ils sont produits.

Ce nouveau centre de tri reçoit les collectes sélectives de plus de 350.000 habitants, provenant principalement des 14^e et 15^e arrondissements. Il est d'une capacité de 15.000 tonnes par an.

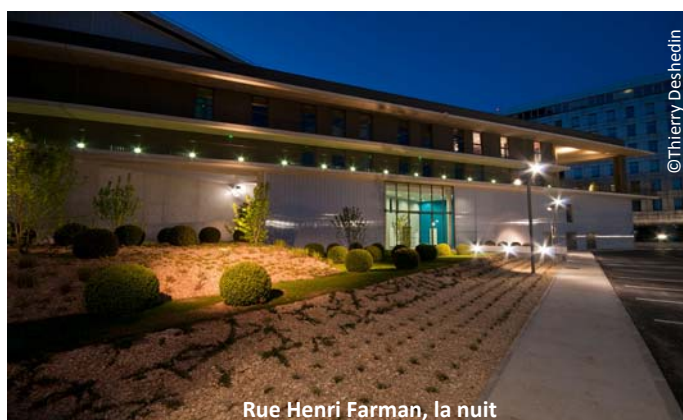
Le bâtiment bénéficie d'une architecture moderne et parfaitement intégrée à son environnement. Il répond à des critères de haute qualité environnementale : matériaux recyclés privilégiés, toiture végétalisée, capteurs solaires, cellules photovoltaïques, etc.

Ce centre disposera d'un circuit de visite qui permettra de comprendre comment sont triés les emballages issus de nos « bacs jaunes », avant d'être envoyés vers les différentes filières de recyclage des matériaux (papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastique, aluminium, acier). Cette vitrine pédagogique viendra renforcer les actions de prévention et de sensibilisation du public aux problématiques environnementales liées à la gestion publique des déchets.

Paris XV, le 1^{er} centre de tri des collectes sélectives intra muros



Le centre de tri, vu du côté du tramway



Rue Henri Farman, la nuit



Dans les cabines de tri

Contact presse : Magali Memponte
Direction de la communication du Sycotom
Tél : 01 40 13 40 72 / 06 07 18 82 34
Courriel : memponte@sycotom-paris.fr



Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers – 35 boulevard de Sébastopol – 75001 Paris - Tél : 01 40 13 17 00 – www.sycotom-paris.fr

Paris XV, le 1^{er} centre de tri des collectes sélectives intra muros

Sommaire

Un centre de tri au cœur d'une métropole solidaire	4
Le 1 ^{er} centre de tri à Paris intra muros	
La solidarité territoriale au service de l'écologie urbaine	
Un centre à l'architecture soignée	4
Une intégration urbaine et paysagère remarquable	
Un centre modèle : le premier site du Sycatom reconnu « Opération pilote HQE bâtiments industriels »	5
Un centre respectueux de l'environnement et de ses employés	6
La charte de qualité environnementale	
Des conditions de travail optimisées	
Une vitrine pédagogique et environnementale	6
Trier, c'est utile	
Une vocation de sensibilisation : « trier, recycler, préserver »	7
Un circuit de visite pédagogique	
Samedi 18 juin 2011 : première Journée Portes Ouvertes du centre	
Des équipements dernière génération	8
Entre tri manuel et tri mécanique, le long parcours des emballages ménagers	
Principe de fonctionnement du tri mécanique des collectes sélectives : le crible balistique	
Principe de fonctionnement du tri mécanique des collectes sélectives : le tri optique	
<u>Annexes :</u>	
Les collectes sélectives sur le territoire du Sycatom	10
Le Sycatom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers	11
Le Sycatom, volumes traités	12
Carte du périmètre des 84 communes et des installations de traitement	13



Un centre de tri au cœur d'une métropole solidaire

Le 1^{er} centre de tri à Paris intra muros

Ce nouveau centre de tri du Syctom est le premier situé sur le territoire parisien. Mis en service progressivement à partir de janvier 2011, il traite 15 000 tonnes collectes sélectives par an, provenant de plus de 350 000 habitants des 5^e, 6^e, 7^e et principalement des 14^e et 15^e arrondissements.

Pré-triés par les habitants et déposés dans le bac de collecte sélective – « le bac jaune » à Paris – les emballages ménagers (cartons, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, acier et aluminium) et les papiers bénéficient d'une collecte spécifique et sont amenés directement dans le centre de tri. Ils y sont triés par type de matériaux puis conditionnés avant d'être acheminés vers les filières de recyclage, qui les utilisent ensuite pour fabriquer de nouveaux produits.

La solidarité territoriale au service de l'écologie urbaine

Le Syctom veille à répartir harmonieusement les équipements sur son territoire, dans une logique de proximité et de solidarité entre ses collectivités adhérentes. Le centre de tri à Paris XV porte l'ambition écologique du Syctom de traiter les déchets au plus près des lieux où ils sont produits, permettant ainsi de réduire les nuisances liées à la circulation des bennes de collecte.

Pour François Dagnaud, Président du Syctom, « **ce nouveau centre de tri dans Paris intra muros contribue au développement d'une nouvelle forme d'écologie urbaine, nécessaire pour relever le défi du développement durable** ».

La Ville de Paris, avec ce premier centre de tri sur son territoire, participe activement au rééquilibrage souhaité par le Syctom avec les autres communes qui accueillait jusque là les centres de traitement de déchets.

Un centre à l'architecture soignée

Une intégration urbaine et paysagère remarquable

L'architecture soignée imaginée par AA'E, Architectes Associés pour l'Environnement, et le traitement paysager de qualité du bâtiment permettent à ce centre de s'intégrer parfaitement dans son environnement, une zone d'activité dense.

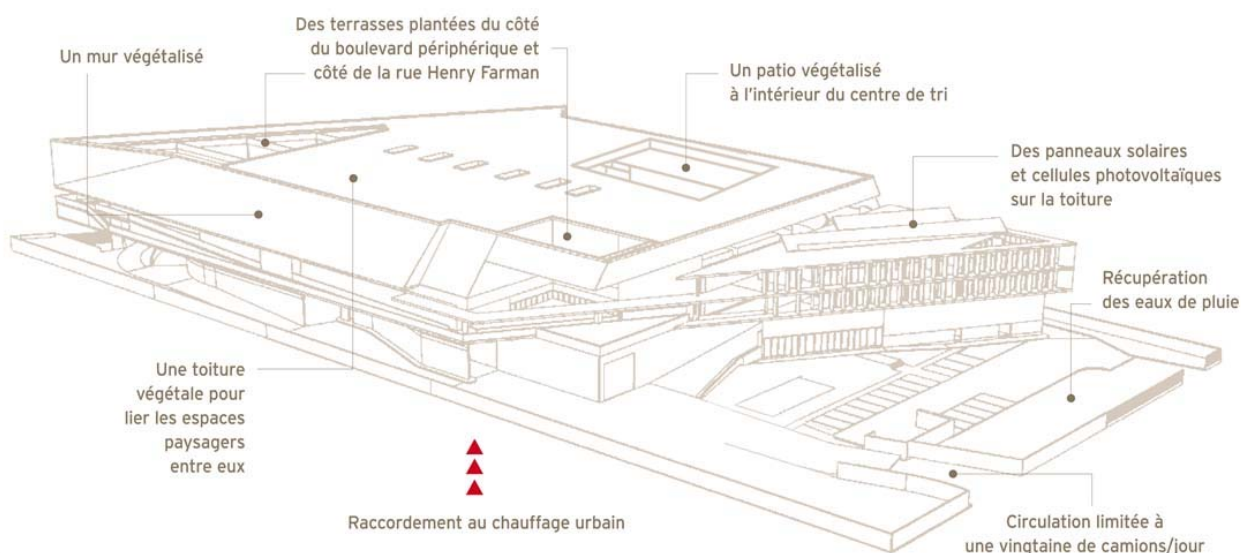
Du côté du périphérique, son intégration urbaine est marquée par la proximité de la station de tramway du T2. Au sud, du côté de l'entrée principale rue Henri Farman, le bâtiment s'inscrit en biais, dans la continuité de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) voisine, et son emprise limitée favorise l'harmonie des vues et des perspectives.



Un centre modèle : le premier site du Sycptom reconnu « Opération pilote HQE bâtiments industriels »

Le centre de tri à Paris XV participe à l'élargissement de la démarche HQE® bâtiments industriels de l'association Haute Qualité Environnementale et de l'organisme de certification Certivéa. Il est le 1^{er} centre du Sycptom à relever le défi de cette nouvelle expérimentation sur les bâtiments industriels qui pourrait aboutir à une certification.

A l'instar des autres centres du Sycptom depuis plus de dix ans, il a été conçu dès le départ dans une démarche de haute qualité environnementale.



Des matériaux choisis

Le centre de tri des collectes sélectives à Paris XV est en partie composé de matériaux de construction recyclés ou recyclables : du béton, du bois, de l'acier, de l'aluminium, mais aussi de la ouate de cellulose issue de papier recyclé pour l'isolation thermique du bâtiment administratif. Les canalisations d'eau et le circuit d'arrosage sont en PEHD recyclé.

Une gestion de l'eau maîtrisée

Les eaux de pluie sont récupérées et utilisées pour arroser les espaces verts.

En cas d'orage, le débit d'eau vers le réseau d'assainissement est limité à 18 litres par seconde, grâce à un bassin d'écrêtage et à la toiture végétalisée. Une partie de cette eau s'évapore grâce à la toiture.

Des transports limités

Quotidiennement, 20 camions-bennes apportent les collectes et 5 semi-remorques évacuent les balles de matériaux triés vers les filières de recyclage. Les matériaux triés sont transportés en priorité par la voie fluviale à partir du Port de Boulogne-Billancourt.

Un bâtiment basse consommation d'énergie

Des panneaux solaires thermiques ont été installés et fournissent 50% de l'eau chaude sanitaire.

Les cellules photovoltaïques présentes produisent 25 000 kW/an d'électricité.

Le centre est par ailleurs raccordé au réseau de chauffage urbain.



Un centre respectueux de l'environnement et de ses employés

Une charte de qualité environnementale

A l'instar de ses autres centres, le Sycdom instaurera pour Paris XV une charte de qualité environnementale, qui l'engagera avec la Ville de Paris et l'exploitant, vis à vis des riverains et des collectivités locales sur la qualité du fonctionnement du centre.

Ces engagements porteront sur les conditions visuelles et sonores de l'exploitation, sur la gestion des déchets d'activité, sur la gestion de l'eau et sur l'utilisation d'énergies renouvelables.

Des conditions de travail optimisées

Pour garantir des conditions de travail optimales aux employés du centre, l'éclairage, le bruit et les postures de travail dans les cabines de tri ont été soigneusement étudiés.

- un large puits de lumière et de verdure offre un meilleur confort visuel aux agents de tri
- les cabines de tri sont insonorisées
- le débit et le taux d'humidité de l'air à chaque poste peuvent être réglés
- des réhausseurs permettent d'adapter la position des agents face au tapis de tri en fonction de leur taille
- les dispositions, les dimensions et la configuration des goulottes situées dans les cabines de tri, ont été adaptées aux postes de travail
- un dispositif de dépoussiérage au-dessus des équipements et une ventilation des cabines de tri ont été installés afin d'éviter les gênes dues aux poussières
- un système de ventilation et de désodorisation de l'espace de réception des collectes a été conçu

Une vitrine pédagogique et environnementale

Trier, c'est utile

Les collectes sélectives ont presque doublé depuis 2001 (+97%).

Cette augmentation montre une conscience accrue des habitants de l'utilité du geste de tri.

Mais trier, à quoi ça sert ?

- 7 000 revues et journaux permettent de fabriquer 1 tonne de papier recyclé
- 627 canettes en aluminium permettent de fabriquer un vélo
- 10 kg d'acier (conserves et aérosols) permettent de fabriquer un chariot de supermarché
- 14 bouteilles d'eau se recyclent en un pull polaire



Une vocation de sensibilisation : « trier, recycler, préserver »

Le centre de tri à Paris XV a été conçu comme une vitrine pédagogique et environnementale, principalement orientée vers les usagers du périphérique : le message « Trier, recycler, préserver » inscrit sur la façade du centre, le jardin suspendu de 250 m² et le mur végétal, la forêt de bambous lumineux visible la nuit, sont autant d'éléments pour interpeller les regards des passants et sensibiliser aux problématiques environnementales.

Un parcours de visite pédagogique

Un espace d'accueil et un parcours de visite adaptés ont été aménagés pour accueillir le public. Le circuit permet de découvrir le bâtiment et de faire comprendre aux visiteurs son utilité. Après un passage par le jardin, ils peuvent découvrir le quai de déchargement des collectes sélectives, les cabines de tri, les alvéoles de stockage des matières et la zone de stockage des balles. Ce parcours pédagogique, appuyé par l'architecture du bâtiment, s'inscrit dans la stratégie du Syctom de sensibiliser au geste de tri le grand public et les scolaires.

Samedi 18 juin 2011 : première Journée Portes Ouvertes du centre

Le Syctom accueillera le public à Paris XV lors de sa première Journée Portes Ouvertes le **samedi 18 juin de 10h à 18h**. Renseignements auprès de : maria@syctom-paris.fr



Des équipements dernière génération

Entre tri manuel et tri mécanique, le long parcours des emballages ménagers

A leur arrivée dans le centre, les collectes sélectives d'emballages ménagers sont déversées par les camions-bennes dans la **halle de réception**. Après un contrôle qualité effectué par un agent du centre, les déchets recyclables sont ensuite déposés dans la trémie d'alimentation de la chaîne de tri.

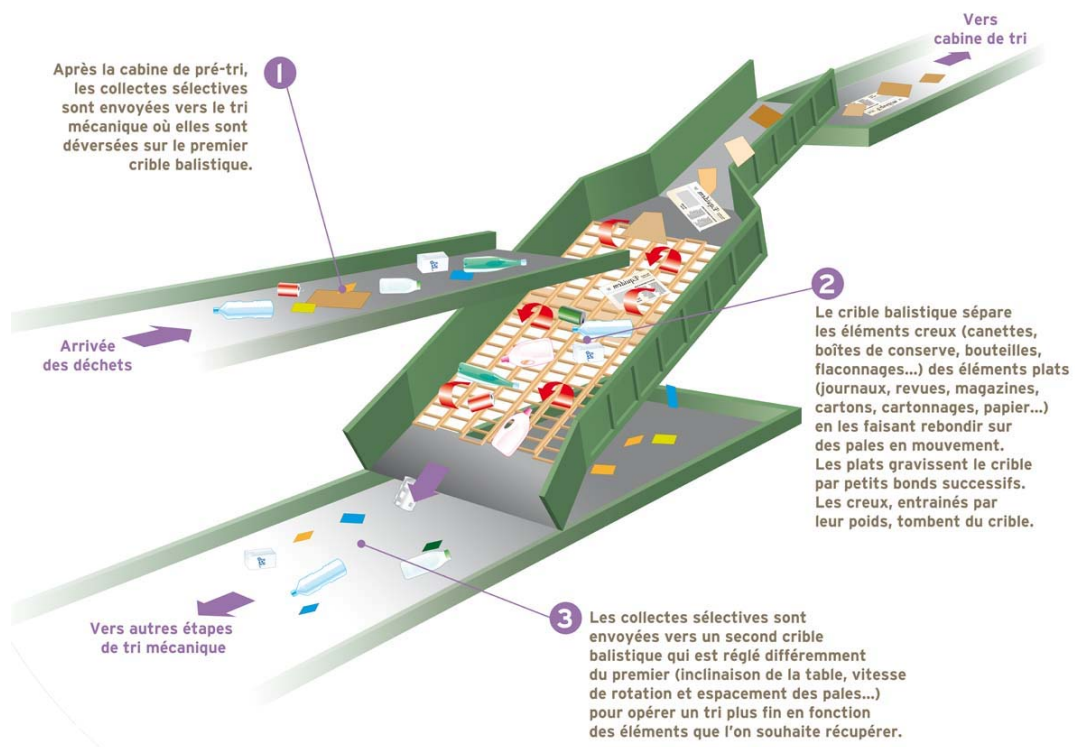
Un système informatisé pèse en temps réel le flux des déchets pour optimiser le fonctionnement de la chaîne.

Les déchets passent dans un premier temps dans la **cabine de pré-tri manuel** : pour ne pas gêner le bon déroulement des étapes suivantes, des agents de tri retirent de la chaîne les sacs fermés, le verre, les films plastiques et les grands cartons.

Les collectes sélectives font ensuite l'objet d'un tri mécanique. Le centre Paris XV est équipé de deux cribles balistiques, d'un séparateur magnétique et d'une machine de tri optique.

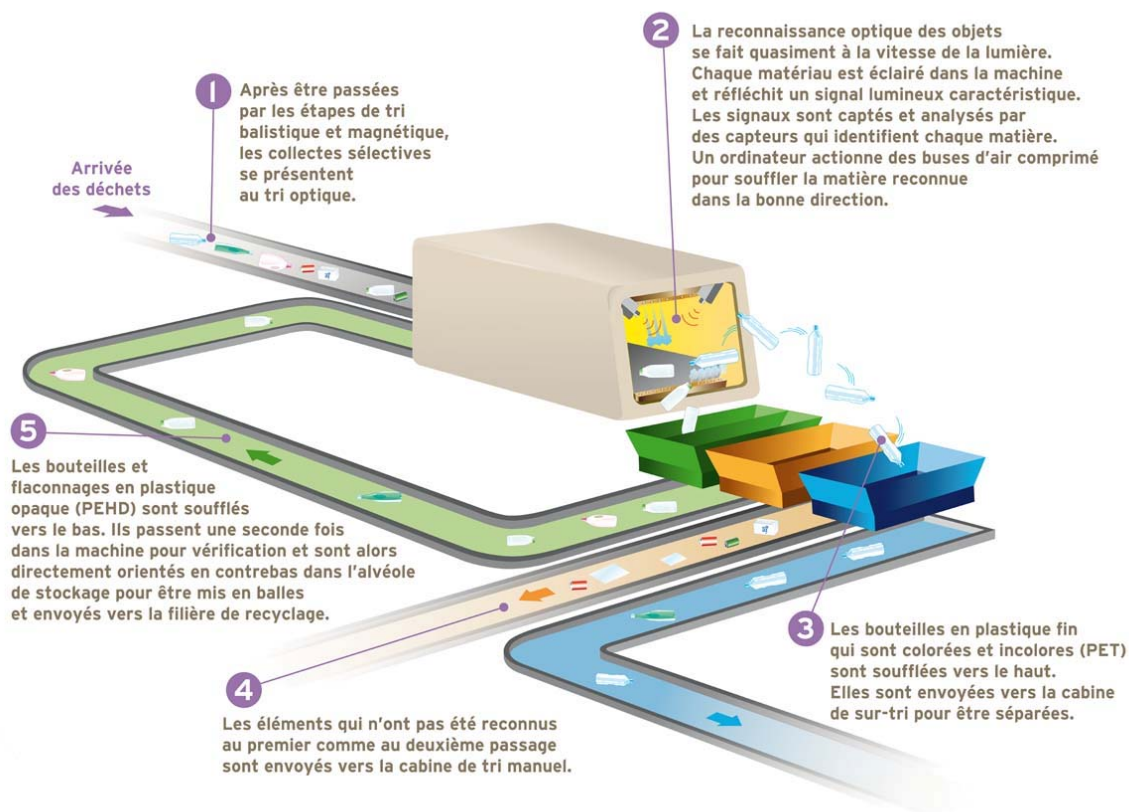
Principe de fonctionnement du tri mécanique des collectes sélectives : le crible balistique

Le crible balistique permet de trier les déchets par grandes familles de produits recyclables (carton, plastique, papier, acier...) d'après leurs propriétés physiques de poids, de taille et de forme. Cette étape facilite le tri manuel qui suit et permet dans un premier temps de récupérer automatiquement certains matériaux recyclables.



Principe de fonctionnement du tri mécanique des collectes sélectives : le tri optique

Après les deux cribles balistiques, et le séparateur magnétique qui met de côté les emballages métalliques, les collectes sélectives sont envoyées vers la machine de tri optique. Ce système de reconnaissance infrarouge sépare les plastiques opaques (PEHD) des plastiques transparents (PET).



Enfin dans la cabine de tri manuel, des agents de tri affinent le tri mécanique effectué en enlevant de la chaîne de tri les éléments non recyclables qui n'ont pas été captés et en triant les emballages recyclables restants par matière.

Les alvéoles de stockage : une fois triés, les matériaux sont stockés dans des alvéoles situées sous la chaîne de tri. Un système de pesée gère de façon automatique le départ de chaque type de matériau pour la presse à balles. Ils y sont conditionnés puis expédiés vers les filières de recyclage.

Les refus sont compactés et évacués vers le centre de valorisation énergétique tout proche, Isséane.



Evolution des collectes sélectives sur le territoire du Syctom

En 2010, le Syctom a reçu 166 432 tonnes d'emballages ménagers issus des collectes sélectives dans l'ensemble de ses centres.

Depuis 2001, les collectes sélectives ont augmenté de 97% sur le territoire du Syctom.

Composition moyenne d'une poubelle de collectes sélectives sur le territoire du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers



Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, traite les déchets de la moitié de la population francilienne – soit 5,5 millions d'habitants - collectés par ses 84 communes adhérentes.

En décembre dernier, il a adopté son 2^e plan stratégique de réduction des déchets "Métropole Prévention Déchets 2010-2014", visant à réduire les volumes reçus dans ses centres de 7% d'ici 2015. Il accompagne et aide ses communes dans la mise en œuvre de leurs programmes locaux de prévention.

La création du centre à Paris XV s'inscrit dans une stratégie globale du Syctom qui œuvre à la diversification des modes de traitement afin de traiter les déchets selon leur nature, en limitant la part de l'incinération et de l'enfouissement des déchets ménagers au profit de leur recyclage ou de leur valorisation organique.

Pour François Dagnaud, « Dans la Ville durable, il est nécessaire de traiter les déchets comme une ressource afin de préserver notre environnement pour les générations futures. »

A l'horizon 2014, le Syctom aura ainsi doublé ses capacités de tri, par la construction de 5 nouveaux centres de tri depuis 2001.

Deux autres projets de centres de tri à Paris sont en effet en cours : un premier aux Batignolles (17^e) et un second à Bercy (12^e).

Le nouveau centre de tri Paris XV, conçu pour répondre au développement important des collectes sélectives dans la capitale marque une ambition écologique et participe à la montée en puissance du recyclage des déchets.

Equipe maîtrise d'œuvre : GIRUS, BET process et mandataire - cabinet d'architecture AA'E et Serge EYZAT, paysagiste.

Autres sources d'informations disponibles sur :

<http://www.syctom-paris.fr/edi/comm/proj/parisxv/parisxv.htm> et <http://www.cartier-conseil.fr/>



Les volumes de déchets ménagers valorisés par le Syctom

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, gère chaque année 2,36 millions de tonnes de déchets ménagers produits par 5,5 millions d'habitants de ses 84 communes adhérentes. Depuis 2004, le Syctom mène une importante action de réduction des volumes en déployant des plans de prévention pour sensibiliser tous les acteurs à leur propre production de déchets et contribuer à l'atteinte de l'objectif national de - 7% des tonnages d'ici 2015.

Filières de collecte



Filières de traitement



Valorisation



* moyennes annuelles calculées sur la période 2001-2010

** compris la valorisation matières des résidus d'incinération (mâchefers et ferrailles)

*** équivalent-logement correspondant à un logement de 80 m² construit entre 1995-2000 et occupé par 4 personnes

